

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2017	N° 2017-573

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2017-573

Blanquefort - La Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du parc des Jalles - Animations - Subvention - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Avec le projet de la Vacherie, en restaurant la bâtisse de la Vacherie, puis en construisant du bâti agricole, la commune de Blanquefort souhaite créer une « Maison de l'agriculture et de la nature » devant s'inscrire comme porte et maison du parc des Jalles. Ainsi, la commune affirme sa politique en faveur de la préservation des espaces agricoles et naturels, du développement de l'agriculture de proximité et de la sensibilisation du public à ces enjeux, de même que son implication dans la concrétisation et la promotion du parc des Jalles.

La présente délibération porte sur l'inauguration et sur un programme d'animations du site de la Vacherie.

1 – Bilan du programme d'animations 2016

Le programme d'action culturelle et nature a été construit en vue d'animer le site en fin de rénovation. Les actions ainsi programmées pour l'animation de la Vacherie ont été les suivantes :

- L'inauguration de la Vacherie et le festival de la nature 2016 :
L'inauguration et le festival de la nature se sont déroulés le 10 septembre 2016. Outre l'inauguration elle-même, le site a accueilli un marché de producteurs, des spectacles vivants, une ferme pédagogique et des ateliers créatifs à destination du grand public,
- Afin de permettre au public métropolitain de découvrir l'agriculture, le programme d'animation mensuelle de La vacherie propose depuis octobre 2016 des conférences-débat sur l'agriculture, une journée consacrée à l'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) de Blanquefort avec des producteurs et un atelier cuisine – gastronomie,
- Un programme d'animations pédagogiques a débuté également en octobre, pour associer enseignants et animateurs scolaires dans l'expérimentation et la réalisation d'outils pédagogiques, ayant à terme vocation à intégrer les dispositifs métropolitains d'éducation au développement durable.

2 – Programme d’animations 2017

En 2017, la ville de Blanquefort a élaboré un programme culturel et d’animation du site sur le thème de l’agriculture et de la nature, en prolongement de l’action initiée en 2016.

Ainsi, elle propose diverses animations, renouvelées régulièrement dans l’année, comme suit :

- marchés de producteurs locaux, avec acteurs et organisateurs différents (chambre d’agriculture, marchés et autres),
- spectacles vivants, avec ferme pédagogique ouverte au public lors d’événements organisés sur la commune,
- ateliers créatifs à destination du grand public, concernant cuisine et restauration alimentaire locale,
- mise en lien d’acteurs et opérateurs locaux sur tous les thèmes liés à l’agriculture et la nature,

Afin de permettre au public métropolitain de découvrir l’agriculture, le programme d’animation de La Vacherie propose la poursuite, l’organisation, de conférences-débat sur l’agriculture.

3 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune de Blanquefort a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre de la la Vacherie : Maison de l’agriculture et de la nature du parc des Jalles, pour un montant total de 780 144 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n°2016-712 du 2 décembre 2016 – La Vacherie : Maison de l’agriculture et de la nature du parc des Jalles – Animations – Subvention – Contrat de codéveloppement 2015-2017	10 000 €
Délibération n°2016-711 du 2 décembre 2016 – la Vacherie : Maison de l’agriculture et de la nature du parc des Jalles – Subvention d’investissement – Contrat de codéveloppement 2015-2017	100 000 €
Délibération n°2015/0435 du 10 juillet 2015 – la Vacherie : Maison de l’agriculture et de la nature du parc des Jalles – Contrat de codéveloppement 2015-2017	450 000 €
Délibération n°2014/0725 du 28 novembre 2014 – la Vacherie : Maison de l’agriculture et de la nature du parc des Jalles – Contrat de codéveloppement 2012-2014	220 144 €

4 – Budget prévisionnel pour 2017

Par délibération de son conseil municipal du 27 mars 2017 n° 17-034, la commune de Blanquefort sollicite l’aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 10 000 €, ce qui représente 30,30 % du budget prévisionnel qui s’élève à 33 000 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2017 (€ H.T.)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
- Festival Nature	23 000	Bordeaux Métropole (30,30 %)	10 000
- Programme d’animation de		commune de Blanquefort (69,70 %)	23 000

la Vacherie	10 000		
Total dépenses	33 000	Total recettes	33 000

La valorisation de cette zone figure au contrat de co-développement 2015-2017 conclu avec la commune de Blanquefort, dans la fiche C030560047-9 « Parc des Jalles : animations autour de la Vacherie et des espaces natures ».

Cette demande de subvention est conforme aux principes du dispositif d'aide financière aux projets Nature. Elle fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière aux projets Nature validé par la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011, notamment au titre des « communication, sensibilisation ».

5 – Modalités de versement de la subvention

La participation métropolitaine s'effectuera sous la forme d'une subvention d'un montant de 10 000 €.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique sur la base du budget définitif acquitté par la commune de Blanquefort. Le budget définitif devra être adressé à la direction de la nature de Bordeaux Métropole **au plus tard 3 mois après la date de paiement définitif du programme d'animations.**

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Blanquefort n° 17-034 du 27 mars 2017,

VU la délibération métropolitaine n° 2015/0332 du 26 juin 2015 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2015-2017 (fiche action n° C030560047-9),

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

VU le dossier de demande d'aide du 22 juin 2017 présenté par la commune de Blanquefort.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette action est inscrite au contrat de codéveloppement 2015-2017 dans la fiche action C030560047-9 « Parc des Jalles : animations autour de la Vacherie et des espaces natures ».

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à la commune de Blanquefort, au titre de « la Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du parc des Jalles – Animations ».

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2017, en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 OCTOBRE 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 11 OCTOBRE 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---